



RESTAURER LE MARAIS DES PALUDS ET SON ROLE DE RETENTION DES EAUX

Délégation : Marseille

Région/Département : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse

Commune concernée : Courthézon

Bassin versant : Ouvèze

Type de milieu : Zone humide

Interlocuteurs Agence

CI : Jean-Philippe Strasberg / Référent : Vincent Mayen

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE COURTHEZON

Parc de Val Seille

84350 COURTHEZON

Tel : 04.90.70.72.06

PARTENAIRES

Agence de l'eau, Conservatoire des Espaces Naturels PACA, Communauté de communes Pays Rhône Ouvèze, Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, Etat

CONTEXTE ET HISTORIQUE

L'inventaire départemental des zones humides de Vaucluse a montré que la zone humide des Paluds dite de Courthézon faisait partie des zones les plus prioritaires et remarquables du département en terme de restauration et de préservation. Ce marais s'étend sur une surface de 130 ha et constitue un habitat unique à l'échelle du département. La commune possède actuellement 2 ha. Cette zone humide joue un rôle d'expansion de crue (bassin de rétention naturel) lors d'évènements pluvieux, et de soutien d'étiage pour la Seille en période d'étiage. A l'interface entre les eaux superficielles et souterraines, elle permet également de filtrer, d'épurer les eaux et de recharger les nappes. Néanmoins, et malgré les fonctions qu'assure cette zone naturelle, elle subit des pressions (habitats diffus non réglementaires, activité agricole céréalière, déchets, etc.) et son rôle d'expansion des crues pourrait être optimisé. La commune de Courthézon souhaite donc initier la restauration des marais du Paluds, opération inscrite au contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale.

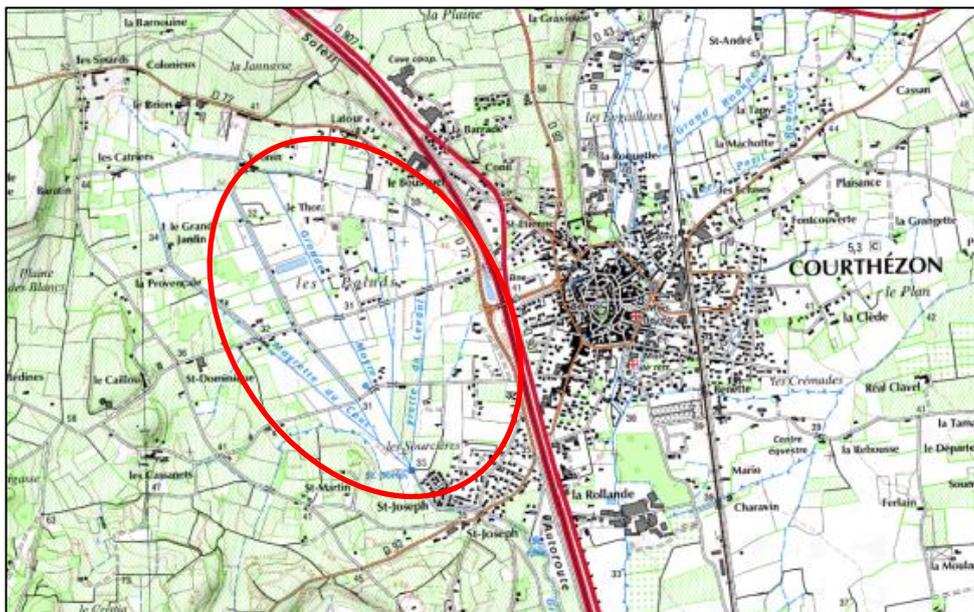
PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Définir un programme de préservation et de restauration du marais des Paluds pour valoriser et bénéficier de ses fonctionnalités hydrauliques et écologiques

OBJECTIFS

- Protéger la zone humide notamment par la gestion foncière du secteur et la maîtrise des usages
- Optimiser le rôle d'écroulement des crues de la zone humide, véritable « zone tampon » naturelle
- Restaurer les habitats et la biodiversité inféodée à la zone humide
- Valoriser le marais pour sensibiliser la population à son rôle essentiel dans la gestion du risque d'inondation

DESCRIPTION DU PROJET



◀ Localisation du secteur d'intervention

Marais des Paluds, d'une superficie de 130 ha, à l'ouest du centre urbain de Courthézon.

Montant total du projet : 292 000 € HT

Acquisition : 100 000 € HT

Travaux : 80 000 € HT

Etudes préalables : 112 000 € HT

Plan de financement :

- ➔ Agence de l'eau : 80 %
- ➔ Autofinancement : 20 %



Prairies humides des Paluds

LES OPERATIONS

- ➔ Acquisition de 10ha supplémentaires de la zone humide des Paluds
- ➔ Remise en état : nettoyage, reprise topographique (évacuation des déchets, remblais) et restauration du site par plantation et génie végétal
- ➔ Etudes préalables pour la définition du plan de gestion, préservation et restauration de la zone humide :
 - Etude des fonctionnalités hydrologiques, hydrogéologiques et hydraulique de la zone (modélisation du fonctionnement de la zone humide à l'échelle de son bassin versant, etc.)
 - Etude des fonctionnalités biologique et écologiques (inventaire, analyses, cartographie)



Habitat précaire non autorisé